

Compte rendu de la réunion du 21 juin 2009

Présents : Mr Jean Pierre DAGAND – Président du Comité Directeur
Mme Mauricette ROIG, Vice Présidente
Mlle Isabelle DALICOUD, Vice Présidente
Mr Michel ROIG, Secrétaire Général
Mr Jean-Marc VAL, Responsable de la Commission Sportive.
Mlle Cécile PROVOST, Commission de fidélisation
Mr Pascal BOUCHERLE, Président d'Honneur

Absent excusé :

Mr COMTE Gérard, trésorier

09H00 : Le président, Jean Pierre DAGAND ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour qui sera suivi et dont compte rendu des décisions est le suivant :

1°) – Approbation du précédent compte rendu.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité des présents le précédent compte rendu de la réunion du 06 mai 2009.

Bonne participation au dernier entrainement kumité départemental le 06 juin 2009 à Pontcharra. Journée qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance d'amitié, de partage, de convivialité. Merci à Jean Marc VAL, Président du SKC Pontcharra et aux membres de son bureau, qui nous ont chaleureusement accueillis.

2°) – Bilan de la Commission d'Organisation Départementale des Grades.

Résultats des 3 passages de grade 1^{er} Dan, organisés par la CODG de l'Isère :

a)- *Pont de Claix le 20 décembre 2008 : 18 candidats.*

11 candidats en voie traditionnelle = 7 réussites

7 candidats en voie compétition dont 6 réussites aux tests techniques.

Prix de revient : 733 € - 180 € = 553 €

b) – Pontcharra, le 28 février 2009 : 24 candidats.
18 en voie traditionnelle = 15 réussites.
6 en voie compétition dont 4 valident les tests techniques.

Prix de revient : 399,50 € - 240 € = 159,50 €

c) – Pontcharra, le 13 juin 2009 : 36 candidats.
21 en voie traditionnelle = 16 réussites.
15 en voie compétition dont 10 réussites aux tests techniques.

Prix de revient : 737 € - 360 € = 377 €

Soit au total : 78 candidats dont 50 en voie traditionnelle et 28 en voie compétition. Sur les 50 candidats en voie traditionnelle, 38 réussites ont été enregistrées, soit 76 %. Sur les 28 candidats de la voie compétition, 20 ont finalisé les tests techniques.

Le prix de revient des 3 passages a été de 1869,50 €, **dont 1089,50 € à la charge du département.**

La responsable des grades, Mauricette ROIG, rappelle que les dossiers de candidatures doivent être envoyés, complets, 30 jours francs avant la date du passage de grade, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier expédié après cette date, sera automatiquement reporté sur le passage de grade suivant.

3°) – Bilan financier.

Au 21 juin 2009, le Comité Départemental de l'Isère dispose de 8315,80 Euros, soit un résultat net actuel pour la saison de 200,86 Euros. Il faut savoir que la subvention 2008/2009 du CNDS sera vraisemblablement versée sur l'exercice 2009/2010.

4°) – « Week-end du Sport en Famille ».

Le week-end du sport en famille « 2009 », organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère, se déroulera les 19 et 20 septembre 2009.

Le 19 septembre 2009, le karaté sera présent sur les sites de :

- = Beaurepaire, avec la section karaté du Centre Culturel de l'Ile du Battoir.
- = Grenoble, Ile Verte, avec le Grenoble Karaté Hoche.
- = Vif, avec le Karaté Club de Varcès.
- = Claix, avec le Karaté Club Pontois.

Le SKCD de Saint Vincent de Mercuze, le SKC de Pontcharra et le Karaté Do Belledonne de Frogès, animeront les 19 et 20 septembre 2009, le site de Lumbin.

5°) – Avancement du dossier « demande d'autonomie ».

Sont joints en annexe :

N°1 = le courrier en date du 02 juin 2009, émanant de Monsieur le Président de la Fédération Française de Karaté qui oppose à notre demande l'article 5 des statuts fédéraux.

N° 2 = le courrier en réponse, en date du 21 juin 2009, émanant du Président du Comité de l'Isère.

Le Président du Comité Départemental en profite pour remercier les nombreux Présidents des clubs qui lui ont apporté leur soutien et qui continuent à lui accorder leur confiance, dans le seul but de promouvoir avec ambition le karaté dans notre département.

6°) – Divers.

= Organisation des compétitions 2009/2010.

En fonction des courriers reçus, les membres du comité directeur ont sélectionné les clubs et gymnases suivants :

a) – le championnat départemental kumité minimes à seniors, se déroulera au gymnase Maurice Cucot à Pontcharra, la logistique étant assurée par le SKC de Pontcharra.

b) – la coupe départementale kumité PPB, aura lieu à Saint Martin d'Hères, la logistique étant assurée par l'ESSM Karaté.

c) – le championnat départemental kata minimes à seniors et la coupe départementale kata PPB, aura lieu au gymnase de l'Arcade à Voreppe, la logistique étant assurée par le SKC Voreppe.

d) – la coupe de l'Isère se déroulera au gymnase de la Haute Morge à Saint Etienne de Crossey, la logistique étant assurée par le KC de Crossey.

Les dates des compétitions n'étant pas encore fixées, il est bien évident que les lieux prédéterminés ne le sont qu'à titre prévisionnel restant soumis à leur disponibilité du moment.

= nouveaux résultats sportifs.

Les 30 et 31 mai 2009, s'est déroulée à Agde, la Coupe de France Sud Kumité, les compétiteurs du Département ont réalisé de remarquables prestations :

2ème : Maxime PETROZ, catégorie minimes +65 kilos (6 engagés) - du SKCD Saint Vincent de Mercuze.

3ème : Mélanie LEBON, catégorie minimes -de 55 kilos (19 engagées) - US Saint Egrève.

5ème : Feryal NACERI, catégorie cadettes -de 47 kilos (14 engagées) - de Grenoble Karaté Hoche.

6ème : Khaled ZELLAGUI, catégorie cadets -de 57 kilos (27 engagés) - de l'US Saint Martin d'Hères.

8ème : Julien ALBALADEJO, catégorie cadets -de 63 kilos (22 engagés) - du SKCD Saint Vincent de Mercuze.

Il ne fait aucun doute que l'enseignement dispensé par notre entraîneur départemental, Djamel BEZRICHE, commence à porter ses fruits. Félicitations à tous les compétiteurs de l'Isère qui ont dignement représenté la Ligue.

= La relation bénévole – association.

Etre bénévole, c'est avant tout mener une activité au profit d'une autre personne, sans rémunération. La difficulté porte sur l'indemnisation du bénévole et sur la prise en charge de ses frais. L'absence de contrepartie financière est la caractéristique essentielle du bénévolat. Il peut uniquement être défrayé des dépenses engagées pour le compte de l'association, les remboursements de frais doivent correspondre à des dépenses réelles et justifiées.

Le bénévole doit être libre de tout horaire, ainsi que dans l'organisation de son travail. Il ne doit pas être tenu par des instructions précises. Il est libre de cesser ses activités à tout moment.

L'existence d'un lien de subordination, assorti au versement d'une rémunération, conduisent les juges à requalifier le bénévolat en contrat de travail.

Est une rémunération tout ce qui ne correspond pas à un strict remboursement de frais. Ce qui signifie que toute association qui verse de l'argent à une personne (qu'elle soit ou non membre de l'association) sans que cette somme soit le remboursement d'un déplacement ou d'une avance faite pour le compte de l'association, qui se matérialise par des justificatifs ou des factures, correspond à une rémunération.

Le Président du Comité Départemental appelle tous les Présidents de clubs à la plus grande vigilance.

= cotisation 2009/2010.

Le montant de la cotisation 2009/2010 qui s'élève à 50 €, est à faire parvenir à l'adresse du siège du Comité Départemental : 11, rue de Belledonne – 38660 – La Terrasse.

7°) Problèmes avec la Ligue.

a) - Démissions du comité directeur de la Ligue.

- Monsieur Pascal BOUCHERLE, Président d'Honneur du Comité Départemental, Vice Président de la Ligue Dauphiné Savoie –
- Mlle Isabelle DALICOUD, Vice Présidente du Comité Départemental, responsable de la commission presse et communication de la Ligue Dauphiné Savoie –
- Mlle Cécile PROVOST, membre du Comité Directeur Départemental, suppléante à la commission presse et communication de la Ligue Dauphiné Savoie –

ont démissionné du Comité Directeur de la Ligue.

b) – Blocage des demandes de grade exceptionnel.

Selon l'article 213 du règlement de la Commission spécialisée des Dan et Grades Equivalents : « *Les candidats à l'obtention d'un Dan ou grade équivalent à titre exceptionnel doivent retirer un dossier de candidature auprès de la CSDGE. Ce dossier, dûment complété et auquel sera joint l'ensemble des justificatifs nécessaires, sera transmis par le candidat à la CORG territorialement compétente.* »

Le 25 mars 2009 et le 13 avril 2009, deux candidats de l'Isère à l'obtention d'un grade exceptionnel, ont transmis leur dossier, pour avis, au Président de la Ligue Dauphiné Savoie.

Par courrier du 29 mai 2009, il répond aux deux récipiendaires : « *Je vous informe que votre comité départemental a adressé à la Fédération une demande d'autonomie du département pour devenir une ligue à part entière. Vous comprendrez qu'en attente de décision de la FFKDA sur cette demande, je ne prendrai en tant que Président de la Ligue Dauphiné Savoie, aucune décision concernant les demandes de grades du Département de l'Isère.* »

L'ensemble des membres présents du Comité Directeur Départemental, estime que cette prise de position du Président de la Ligue **est intolérable**. Il n'est qu'un maillon dans la transmission du dossier, peu importe que le département ait demandé « son autonomie ». En bloquant ces deux dossiers, **il commet une faute grave**, c'est pourquoi, il est décidé à l'unanimité que le Président du Comité Départemental saisisse de ce problème :

- = le Secrétaire d'Etat chargé des Sports,
- = le Président de la Fédération Française de Karaté, Président de la CSDGE, nommé par le Ministre chargé des Sports,
- = le responsable interrégional des grades.

La réunion se termine à 12 heures.

Les membres du Comité Directeur remercient tous les compétiteurs, professeurs, instructeurs, responsables de clubs, bénévoles, qui ont permis d'animer et de faire vivre le karaté dans notre département avec autant de ferveur tout au long de cette saison.

Bonnes vacances à tous et à la saison prochaine.

J.Pierre DAGAND

Président du Comité Isère.

Michel ROIG

Secrétaire Général.